

CLUB 360

La communauté des décideurs retraite

Essentiels Retraite – 5 octobre 2017

Vers un régime universel de retraite

Quels sont les enjeux ?

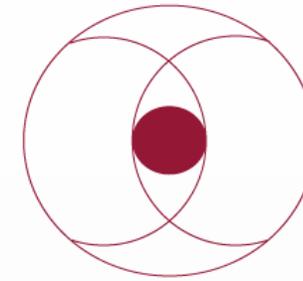
Que recouvre la notion de comptes notionnels ?

Quelles questions majeures se poser ?

Pierre MAYEUR

Directeur général de l'OCIRP

OCIRP
protéger. agir. soutenir



CLUB 360

La communauté des décideurs retraite

Sommaire

- Le régime (ou système) universel bénéficie d'un argumentaire séduisant
- Les obstacles techniques –même importants- peuvent toujours être surmontés
- La véritable question à se poser est celle du “sens”

Le système actuel est présenté comme ayant tous les défauts

- « 35 régimes de retraite en France »
- « Des règles inéquitables » entre les Français, entre les professions, entre les hommes et les femmes...
- « Un système illisible » pour les futurs retraités : « on ne sait pas ce que sera notre future retraite »
- « Un frein à la mobilité » : des régimes fondés sur une logique professionnelle (corporatiste ?)
- « Une loterie » : selon les parcours/accidents professionnels
- « Une gestion coûteuse »
- « Un système en faillite »...

→ Bâtir un nouveau système autour du principe « 1 euro cotisé ouvre les mêmes droits »

Une réalité plus nuancée

- 35 régimes peut-être... mais **un nombre réduit de « cas types »** en matière de retraite
- La « **liquidation unique des régimes alignés** » diminue le nombre de polypensionnés
- Les règles des régimes ont fait l'objet d'une certaine harmonisation depuis 2003
- **Le droit à l'information retraite** représente **une avancée décisive**
- **Le coût de la gestion de la retraite** en France est... moins élevé qu'en Allemagne
- **Le système a fait l'objet d'adaptations successives** (réformes paramétriques vs réforme systémique) qui ont permis de maintenir à flot le système (tant bien que mal ... mais quand même...)

Un système fondé sur les comptes notionnels semble être la référence

- L'expérience suédoise
- Un article de Bozio et Piketty en 2008, un rapport du Conseil d'orientation des retraites en 2010
- Une idée portée « à droite » comme « à gauche »
- Un système qui permet d'assurer l'équité inter et intra générationnelle
- Un système qui ne permet pas (par lui-même) d'assurer l'équilibre du système de retraite
- La question du financement ne se résume pas à financer l'augmentation de l'espérance de vie
- Et donc il a besoin d'être complété par des « mécanismes automatiques »...

Le fonctionnement des comptes notionnels

Un système contributif individualisé

Aux cotisations acquittées par l'assuré social pendant toute sa carrière professionnelle correspond un **capital virtuel**, revalorisé chaque année, qui sera **converti *in fine* en une rente viagère**, lors de la liquidation de sa pension.

Le **niveau de la retraite dépendra alors de trois paramètres** : le montant du capital virtuel, la génération à laquelle appartient l'assuré et l'âge auquel il choisit de liquider sa pension.

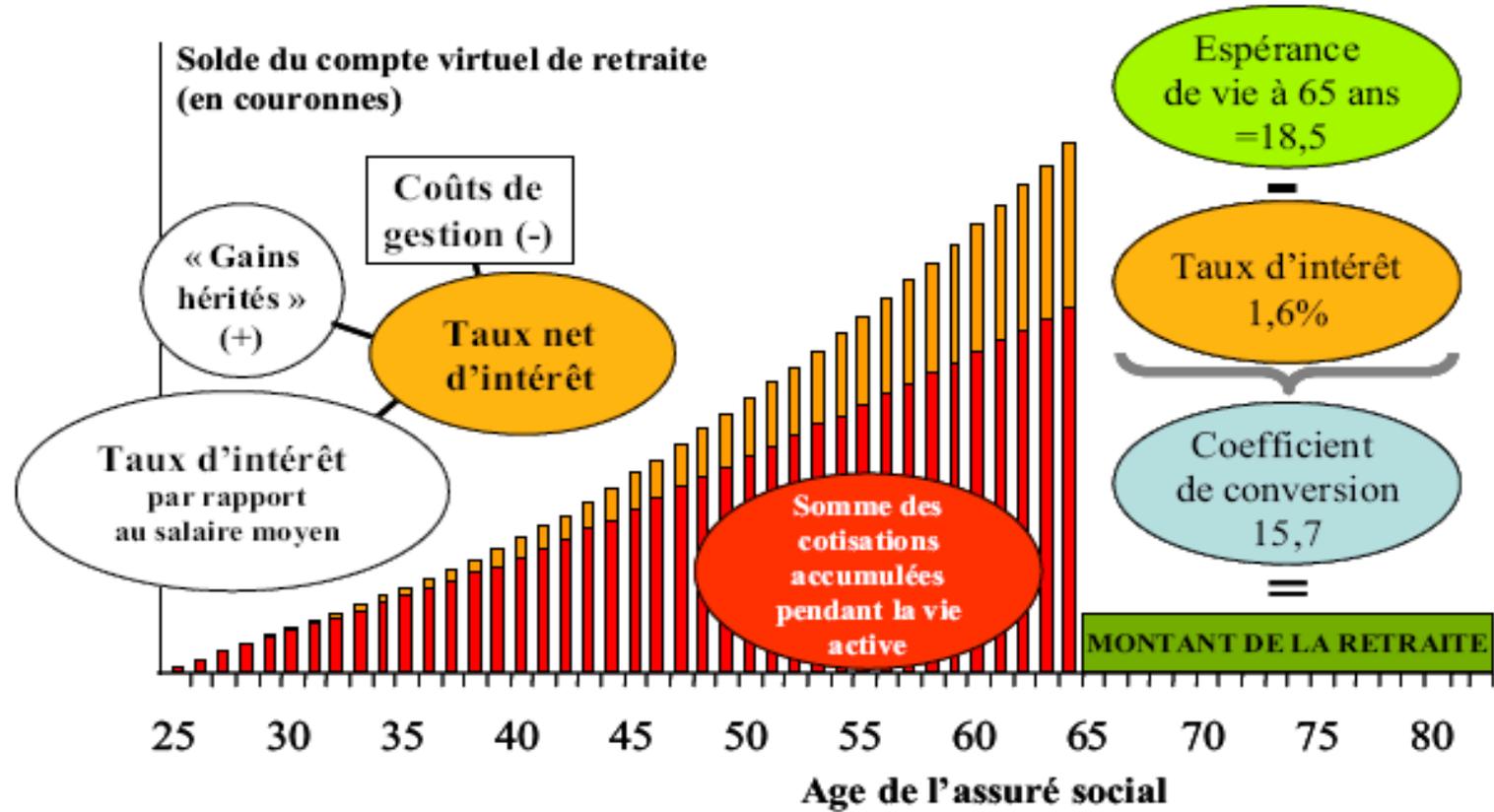
Tout au long de sa vie active, la somme des droits à la retraite accumulés par l'assuré social forme un « capital ».

Ce montant, croissant au fil du temps, fait l'objet d'une **revalorisation chaque année, prenant en compte** trois paramètres : le **taux d'actualisation**, les « **gains hérités** » et les **frais de gestion**.

Chaque année, le capital notionnel est augmenté d'un montant d'intérêts virtuels calculé sur la base d'un taux d'actualisation.

C'est un **index représentatif de la progression du salaire annuel moyen** (la moyenne des trois dernières années du taux de croissance du revenu du travail réel moyen auquel on ajoute le taux d'inflation des douze derniers mois). Mais cette valeur peut être corrigée de façon défavorable, en fonction du taux de rendement implicite assurant la pérennité du régime, lorsque le mécanisme automatique d'équilibre entre en application.

Illustration du nouveau mode de calcul de la retraite d'un assuré social suédois



Source : Caisse nationale de sécurité sociale

Comment se calcule la retraite dans un régime à comptes notionnels ?

Le coefficient de conversion

Les retraites sont calculées en divisant le solde du compte notionnel (capital virtuel) par le « coefficient de conversion ». On obtient ainsi le montant annuel de la pension.

Ce coefficient reflète l'espérance de vie de la génération à laquelle appartient le futur retraité. Il est calculé annuellement sur la base d'une moyenne mobile.

Il est décliné selon l'âge de liquidation de la retraite (à partir de 61 ans). Selon l'âge de départ du retraité, il aura des minorations ou des majorations de sa pension, calculées selon un principe de neutralité actuarielle.

Lorsque l'espérance de vie augmente, le coefficient de conversion augmente : maintenir un niveau fixe de retraite suppose de retarder le départ à la retraite.

La revalorisation

Des obstacles de nature technique

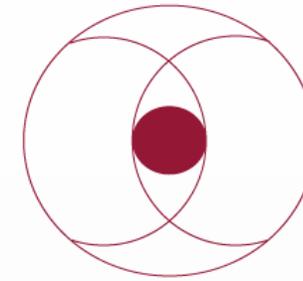
- Un régime ou des régimes ?
- Le calendrier du basculement
- La conversion des droits en points
- Le financement des anciens droits
- Les outils du nouveau régime : attendre le Répertoire Général des Carrières ?

Des questions de nature sociale et politique

- **La question des « avantages non contributifs » (exemple : majorations pour enfants) et des éléments de solidarité contributive (exemple : minimum contributif)...** la réponse par l'attribution de « points gratuits » ne résout pas tout
- **La fin des concepts de « taux plein » et de « durée d'assurance » :** le système permet aujourd'hui en France à un grand nombre de salariés de disposer de l'intégralité de ses droits retraite dès l'âge d'ouverture des droits, voire même avant (carrières longues)
- **La fin de l'effet protecteur du système de retraite pour les salariés modestes (à carrière complète) :** le « taux de remplacement » diminue aujourd'hui avec le salaire pour les salariés du secteur privé... ce qui est impossible à faire avec un régime à comptes notionnels...

Des questions de nature sociale et politique

- Est-il souhaitable de « mettre tous ses œufs dans le même panier » et de supprimer la différence base/complémentaire ?
- Quel traitement des réserves de certains régimes actuels ?
- Quels sont les « gagnants » et les « perdants » d'une intégration totale des primes dans le calcul de pension des fonctionnaires ?
- Peut-on véritablement appliquer à toutes les catégories professionnelles le même système de retraite (militaires, policiers...) ?



CLUB 360

La communauté des décideurs retraite

Merci pour votre attention !



Pierre Mayeur

Directeur général chez OCIRP

Organisme commun des institutions de rente
et de prévoyance